



**S . A . T**  
Syndicat Armagnac Ténarèze  
Services des Eaux et des Assainissements

Monsieur Nicolas MELIET  
Président du Syndicat Armagnac Ténarèze

A Mmes et MM. les Membres  
du Comité Syndical

ÉAUZE, le 19 mars 2024

## CONVOCATION AU COMITÉ SYNDICAL

Au siège du Syndicat Armagnac Ténarèze  
Z.I. "Lauron" - Route de Nogaro - 32800 ÉAUZE

**le mercredi 27 mars 2024 à 20 h 00**

Numéro d'ordre	Ordre du Jour
Validation du procès-verbal de la réunion du 11/03/2024	
Affaires générales	
1	SAGE des eaux souterraines de Gascogne - proposition d'avenant 2024 - convention 2023
2	Avenant à la convention d'adhésion au BinDoc suite à intégration de la mission d'assistance administrative dans le cadre du référent déontologue de l' élu local
3	Désignation du référent déontologue de l' élu local
Ressources Humaines	
4	Adhésion au pôle Bien Vivre au Travail du CDG 32
Finances	
5	Tarifs des prestations du S.A.T.
6	Effacement de dettes
7	Adoption du compte de gestion 2023 du budget de l'eau

Communes de Bascous - Beaumont - Bretagne-d'Armagnac - Castelnaud-d'Auzan-Labarrère - Cazeneuve -  
Courrensan - Éauze - Fourcès - Gondrin - Lagraulet-du-Gers - Larressingle - Larroque-sur-l'Osse -  
Lauraët - Montréal-du-Gers - Mouchan - Noulens - Ramouzens - Réans - Séailles

Zone Industrielle « Lauron » - 32800 ÉAUZE - Tél : 05.62.09.82.99 - e-mail : contact@sat32.fr

8	Adoption du compte administratif 2023 du budget de l'eau
9	Affectation du résultat 2023 du budget de l'eau
10	Vote du budget de l'eau 2024
11	Adoption du compte de gestion 2023 du budget de l'assainissement
12	Adoption du compte administratif 2023 du budget de l'assainissement
13	Affectation du résultat 2023 du budget de l'assainissement
14	Vote du budget de l'assainissement 2024
15	Adoption du compte de gestion 2023 du budget du SPANC
16	Adoption du compte administratif 2023 du budget du SPANC
17	Affectation du résultat 2023 du budget du SPANC
18	Vote du budget du SPANC
Questions diverses	

En vous remerciant, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président,



Nicolas MELIET

*Depuis le 1<sup>er</sup> août 2022, le régime dérogatoire applicable au fonctionnement des Assemblées délibérantes qui valait pendant l'état d'urgence sanitaire ne s'applique plus.*

*Ainsi, depuis cette date, les réunions sont publiques, elles ont lieu dans les lieux habituels de réunion. Un seul pouvoir par élu est autorisé et le quorum est revenu à plus de la moitié des membres.*

*À défaut de quorum, l'Assemblée sera convoquée à trois jours, au moins d'intervalle. Elle pourra délibérer sans conditions de quorum.*

**Important** : outre la mise à disposition des documents liés à ce conseil sur le site du SAT, ces derniers vous ont également été adressés par mail.

\*Nom utilisateur : sat32      Mot de passe : CS

**N.B. : nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre présence ou absence à cette réunion car nous avons besoin de connaître le nombre exact de personnes présentes pour l'organisation de cette rencontre. Merci de nous donner l'information avant lundi 25 mars 2024, dernier délai.**

Communes de Bascous - Beaumont - Bretagne-d'Armagnac - Castelnaud-d'Auzan-Labarrère - Cazeneuve -

Courrensan - Éauze - Fourcès - Gondrin - Lagraulet-du-Gers - Larressingle - Larroque-sur-l'Osse -

Lauraët - Montréal-du-Gers - Mouchan - Noulens - Ramouzens - Réans - Séailles

Zone Industrielle « Lauron » - 32800 ÉAUZE - Tél : 05.62.09.82.99 - e-mail : [contact@sat32.fr](mailto:contact@sat32.fr)